



AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 755-1

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 25 août 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 755-1 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de nuisance 755 afin de retirer certaines dispositions relatives aux chiens »

Ce règlement municipal entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 pendant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Fait à L'Île-Perrot, ce 28 août 2026.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier